Image not found or type unknown

Donation partage + création sci familiale

Par **franckdiffusion**, le **06/12/2014** à **13:20**

Bonjour maitre,

Je vous explique notre situation avec ma femme en étant le plus précis possible. Ma femme va avoir une donation partage de ses parents sur un appartement. Actuellement nous sommes logés à "titre gratuit" dans cet appartement.
Nous allons faire une extension ainsi que des tavaux d'intérieur dans ce logement. Pour ce faire il faut être propriétaire. Ma femme le sera par contre moi non. Nous sommes mariés mais moi personnellement je ne pourrais jamais être propriétaire de cet appartement donc c'est pourquoi nous avons été conseillés par notre conseillère de banque qui nous donnait une solution en créant à la fin des travaux une SCI familiale en se mettant co-gérant tous les deux. En plus vient se greffer à tout cela le fait que l'on a 2 enfants dont 1 de nous deux. En gardant simplement la donation partage l'enfant qui n'est pas du même lit serait désavantagé par rapport à l'autre enfant.
une SCI familiale permettrait d'équilibrer tout le monde pour ne pas léser une personne. Ensuite il faudrait que le SCI familiale rachète l'appartement à me femme pour fixer les statuts de cogérance à nous deux. Est ce la meilleure solution ? ou en existe t'il d'autres ? J'espère mettre bien fait comprendre. Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés